

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-cinq, le dix décembre à 18h30,  
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 04 décembre 2025  
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 8

Présents : 7 Votants : 8

Pour : 8 Contre :

### Abstention :

Secrétaire de séance : C. Verollet

Présents : G. Soto, A. Telmon, J.F. Armand, C. Verollet, R. Chabert, F. Gagnaire, L. Raes

Pouvoir : V. Feltrin donne pouvoir à C. Verollet

Nº 28-2025

## Objet : Signature de la Convention Territoriale Globale avec la caisse d'allocations familiales de l'Isère ET LE Conseil départemental

Le maire rappelle que les caisses d'allocations familiales mobilisent les partenaires des territoires afin de créer une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits des usagers sur des champs d'intervention partagé : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement, l'amélioration du cadre de vie et le handicap.

C'est dans ce cadre que la future convention territoriale globale – CTG sur le territoire du SICCE (syndicat intercommunal de coopération et des compétences enfance) sera rédigée et signée au 31 décembre 2025 en renouvellement de la précédente arrivée à terme.

Cette convention vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire du SICCE. Elle optimise l'utilisation des ressources sur le territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé.

En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La CTG constitue un levier stratégique pour :

- Clarifier les actions des acteurs du territoire en rendant lisibles leurs actions
  - Améliorer l'efficience des services publics en fixant des objectifs et une méthode d'évaluation
  - Repositionner l'usager au centre des services en organisant l'offre globale.

Par l'intermédiaire de cette CTG, l'ensemble des partenaires s'engage dans une démarche de coopération afin de faire émerger un projet local adapté aux besoins des enfants, des jeunes et des familles. Les futurs contractants, la CAF de l'Isère et le Département de l'Isère s'accorderont sur les orientations à prendre en fonction des besoins repérés et des moyens disponibles.

Cette démarche se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF de l'Isère, le S.I.C.C.E., les communes du SICCE et le Département de l'Isère.

Afin de pouvoir bénéficier de ce nouveau dispositif, il est demandé au syndicat de s'engager dans la validation et la signature de la Convention Territoriale Globale avant le 1/01/2026. La signature de la CTG conditionne les financements du bonus territoire.

Après délibération, le conseil municipal :

**Approuve et autorise la signature de la Convention Territoriale Globale pour le territoire des 15 communes membres du SICCE.**

Ce que le conseil municipal accepte.



Le Maire,